



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_12_0003

OBJET :

Autorisation de signature du marché des assurances pour les besoins du SMDEA09 Période 2025 à 2029 relance des lots n°1 et 2

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Jean-Pierre BOIX, Alain ROCHET, Patrick LAFFONT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, André VIDAL, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Alain GARNIER donne pouvoir à Sandrine EYCHENNE

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le SMDEA a engagé une consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour la passation du marché des assurances pour les besoins du SMDEA09 – Période 2025 à 2029.

Considérant que le représentant du SMDEA a décidé de déclarer, en l'absence d'offres régulières, l'appel d'offres infructueux pour les lots suivants :

Lot n° 1 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers

Lot n° 2 : Responsabilité civile et risques annexes

Considérant que le SMDEA a engagé une consultation selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec le candidat ayant remis des offres irrégulières.

Considérant que le marché est conclu pour une durée de 60 mois à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

Considérant que l'agent général AXA Bonnel Francis a été sollicité.

Considérant que la remise des offres était prévue le 4 novembre 2024 à 12 heures.

Considérant que le candidat AXA Bonnel Francis a remis une offre dans les délais pour :

Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes

La cotisation 2025 prévisionnelle s'élève à 40 895,95 euros TTC.

Lot n° 2 : Responsabilité Civile et environnementale et risques annexes

La cotisation 2025 prévisionnelle s'élève à 51 791,85 euros TTC.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE**,
ledit rapport d'analyse.
- **AUTORISE**,
Madame la Présidente à signer le marché des assurances pour les besoins du SMDEA09 Période 2025 à 2029 relance des lots n°1 et 2 avec l'assureur AXA BONNEL Francis, ainsi que tous les documents afférents à ce marché pour une cotisation prévisionnelle de:
 - Lot n° 1 : 40 895,95 euros TTC
 - Lot n° 2 : 51 791,85 euros TTC